

# Nîmes, il appelle à tuer les kouffars : 3 ans de prison dont un an et demi avec sursis

écrit par Maxime | 25 février 2017

L'un des avocats a fait valoir : « *Est-ce judicieux d'envoyer ce jeune homme encore en prison ? Ne risque-t-il pas de se radicaliser davantage ?* ».

On connaissait le nec plus ultra, la lessive qui lave plus blanc que blanc, voici désormais l'islam plus radical que radical, bref l'islam radicalissime. Jusqu'où ira-t-on ?

Un emprisonnement de trois ans a été décidé, mais selon France 3, il devrait sortir dans 3 mois !

## Nîmes : le lycéen appelait à tuer les « kouffars »

Le jeune homme, âgé aujourd'hui de 19 ans, écope de 3 ans de prison pour apologie du terrorisme.

Wissem, un élève en classe de terminale du lycée Philippe-Lamour à Nîmes, utilisait l'ordinateur fourni par l'ex-région Languedoc-Roussillon ou son téléphone portable pour s'épancher via les réseaux sociaux (Facebook, Telegram, WhatsApp...) sur les succès de Daech. Le lycéen s'est aussi félicité de l'attentat visant Charlie Hebdo. Enfin, les policiers ont découvert des photos de jihadistes posant derrière des victimes à genoux ou encore ce message : « Prêts à couper la tête des kouffars » (les personnes qui ne croient pas en Allah, NDLR).

Poursuivi jeudi devant le tribunal correctionnel de Nîmes pour apologie publique d'un acte de terrorisme, Wissem était aussi en contact avec un autre élève du même lycée décédé par la suite en Syrie. Ou encore avec un Parisien qui fait aujourd'hui l'objet de poursuites quasi identiques.

## Le commissariat alerté par le père

Visage têtu, boudeur, « paniqué » à l'idée de comparaître devant un tribunal après un an de détention provisoire, tempère l'un de ses avocats Me Khadija Aoudia, Wissem a assuré qu'il s'était déjà expliqué sur les faits reprochés. Il a aussi contesté avoir téléchargé des vidéos sur un téléphone lorsqu'il était en prison ou avoir échangé des messages du même ordre lors d'une brève remise en liberté. Dès le mois de juillet 2015, sa famille avait appelé à l'aide et contacté le numéro Stop Djihadisme. Et le père avait alerté le commissariat le 12 novembre 2015. La veille

des attentats de Paris ! « Pour essayer de sauver ce qui pouvait encore l'être », rappelle Me Rémy Nougier. Au lieu de les aider, un véritable rouleau compresseur s'est abattu sur cette famille... Est-ce judicieux d'envoyer ce jeune homme encore en prison ? Ne risque-t-il pas de se radicaliser davantage ? »

Sébastien Sider, le représentant du parquet, a requis quatre ans de prison. « Ce sont des réquisitions motivées par la peur et une incarcération qui ne sert à rien », constate Me Khadija Aoudia. Le lycéen âgé aujourd'hui de 19 ans a été condamné à trois ans de prison dont un an avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve. Incarcéré à la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone, le Nîmois a fait l'objet d'une procédure d'isolement\* pendant un mois. L'administration lui reproche d'avoir eu le projet d'agresser une surveillante pénitentiaire.

<http://www.midilibre.fr/2017/01/13/nimes-le-lyceen-appelait-a-tuer-les-kouffars,1452242.php>

### **Note de Christine Tasin**

L'histoire ne dit pas ce que préconisent les avocats. La liberté absolue afin d'accomplir les prescriptions coraniques ? Un éducateur et un psy 24 heures sur 24 pour surveiller le quidam ? Un séjour en école coranique ? C'est vrai, ça, personne, encore, n'a proposé de stages en école coranique ou en mosquée pour déradicaliser les musulmans. On se demande bien pourquoi...

Les avocats doivent gagner leur vie. Ils doivent défendre leurs clients, quoi qu'ils en pensent. Mais ils ne sont pas obligés de mettre en danger la vie de leurs concitoyens en plaidant la liberté absolue d'un djihadiste convaincu...

En tout cas il est évident que les réponses aux djihadistes sont une aberration. Combien de jeunes comme celui-ci qui n'aspirent qu'à tuer, qui passent quelques jours ou mois en prison (on ne fait plus les peines de moins de 5 ans) et qui se retrouvent libres comme l'air ?

Il y a pourtant des solutions. Radicales, forcément. Mais on n'a pas le choix, on est en guerre et des loups guettent nos enfants.

Prison à perpétuité.

Renvoi dans le pays d'origine si il est étranger. Et déchéance

de nationalité s'il a la double nationalité.

Installation d'un nouveau Guantanamo pour ces gens-là, dans l'un de nos territoires d'Outre-mer.

Tribunal d'exception et condamnation à mort.

On est en guerre. On ne peut pas juger les djihadistes comme les autres. A situation d'exception, lois d'exception.

Pendant ce temps, les avocats se gobergent ( deux avocats, rien que ça, pour petit chéri...) et nous crachent au visage.

Pendant ce temps, les Français s'habituent aux menaces, aux agressions, aux voiles...

Et c'est ce qu'ils veulent, tous.